



FFSA



SRO

**REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUITS 2020**

**Les 02, 03 et 04 Octobre 2020
Circuit PAUL RICARD**

Ce règlement complète le règlement particulier des circuits « Asphalte ».

Organisateur administratif :

Association Sportive Automobile Circuit Paul Ricard
2760 Route des Hauts du Camp – 83330 LE CASTELLET
Tél. 04 94 98 28 10 – email : asa@circuitpaulricard.com
Site : asacircuitpaulricard.org

Organisateur technique :

SRO MOTORSPORTS GROUP PARIS
34 avenue George V
75008 PARIS

Organise le Championnat de France FFSA des Circuits sur le circuit PAUL RICARD les 02, 03 et 04 Octobre 2020.

Date : 02, 03 et 04 Octobre 2020
Nombre de Jours : 3 jours
Niveau de l'Épreuve : Nationale PEA
VISA de la Ligue : Numéro : 38
Permis d'Organisation FFSA : Numéro : 397

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N°397.....
DATE 11/08/20.....

délivré le : 06 / 08 / 2020
délivré le : 11 / 08 / 2020

P. O. Mato.

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs 1 : GT4 – Clio – Porsche Carrera Cup

Président : Josep BESOLI Licence n° : AND / 004
Membres : Jean-Christophe LEROY Licence n° : 5492
Membres : ASA Licence n° :

Responsable Diffusion Internet : Murielle POUPIER Licence n° : RACB 3515
Secrétaire du Collège : ASA Licence n° :

Collège des Commissaires Sportifs 2 : F4 – Alpine – Porsche GT2 RS - Funyo

Président : Nathalie BERNARD Licence n° : 171292
Membres : Pascal MANGIAPAN Licence n° : 21916
Membres : ASA Licence n° :

Secrétaire du Collège : ASA Licence n° :

Relations Concurrents : Opérateurs des Championnats

Secrétaire de Meeting : ASA Licence n° :

Pilote Safety-Car : Jérôme DOVALE Licence n° : 46401
Pilote Leading-Car : Alexandre RENAUX Licence n° : TBC
Pilote Conseiller : Guy CLAIRAY Licence n° : RACB 3591

Directeurs de Course :

FFSA GT – GT 4 France : Alain ADAM Licence n° : RACB 1632
Championnat de France F4 : Joël DOVALE Licence n° : 7681
Renault Clio Cup France : Joël DOVALE Licence n° : 7681
Porsche Carrera Cup : ALAIN ADAM Licence n° : RACB 1632
Porsche GT2 Sport Club TBC Licence n° :
Alpine Elf Europa Cup : Joël DOVALE Licence n° : 7681
Sprint Cup by Funyo Sport Proto: Joël DOVALE Licence n° : 7681

Directeur de Course adjoint :

Valérie DIEBOLT Licence n° : 12431
ASA Licence n° :

Commissaires Techniques :

Délégué responsable GT4 :	Christophe OLIVIERI	Licence n° : 196602
GT	Jean Marc PETINGER	Licence n° : TBC
F4 :	Fabrice CATHERINE	Licence n° : 137368
Clio Cup :	José GARRIDO	Licence n° : 44573
PORSCHE CARRERA CUP :	André OLIVIER	Licence n° : 1119
Alpine ;	Michel CRUCHET	Licence n° : 16147
GT2 Sport Club	TBC	Licence n° :
Funyo :	Jean-Pierre PAULO	Licence n° : 235400

Commissaires Techniques ASA

ASA	Licence n° :

Officiel Pit-Lane :	Guy CLAIRAY	Licence n° : RACB 3591
	Kelly BATS	Licence n° : 252190

Commissaire Responsable Parc Fermé :	Nelly BOYADJIAN	Licence n° : 256630
--------------------------------------	-----------------	---------------------

Médecin Chef :	Jean-François AMOROS	Licence n° : 4564
----------------	----------------------	-------------------

Commissaire délégué à la Sécurité :	Daniel BLAS	Licence n° : 1796
-------------------------------------	-------------	-------------------

Chronométrage : ITS Chrono	Josselin GAASCH	Licence n° : 215786
	Sylvie BUZZIGHIN	Licence n° : 37279
	Adrien DUBOZ	Licence n° : TBC
	Marc BIGEARD	Licence n° : TBC

Responsable Média-Presses SRO	Vicky RAFFERMI	Licence n° : RACB 3732
-------------------------------	----------------	------------------------

Responsable des Commissaires :	Julien PAOLI	Licence n° : 200351
--------------------------------	--------------	---------------------

Responsable Sortie Pit-Lane	Rodolphe SZYMAKOWSKI	Licence n° : 235401
-----------------------------	----------------------	---------------------

Responsable Vitesse Voie des Stands	Laurent MALLARONI	Licence n° : 296351
-------------------------------------	-------------------	---------------------

Comité sportif GT4 :

Président du collège Josep BESOLI
Directeur de Course Alain ADAM
Directeur d'épreuve FFSA..... Joël DO VALE
Manager général Laurent GAUDIN
Superviseur Sportif Officiel..... Guy Clairet

1.2P HORAIRES

Après l'obtention du permis d'organiser par la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualitatifs et courses) ne pourra avoir lieu sans l'accord de la FFSA.
Voir les horaires ci-joints en annexe.

1.3P VÉRIFICATIONS

Les Vérifications Administratives et Techniques auront lieu le

-Vérifications Administratives et équipement pilotes :

Vendredi 02 octobre 2020 de 08h00 à 17h00

-Vérifications Techniques : Vendredi 02 octobre 2020 de 08h00 à 17h00

Voir règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2020

1.3.1.P VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Les concurrents engagés à l'année donneront à leur opérateur avant le meeting, copie de leur licence. Les opérateurs vérifieront avant chaque meeting que leurs concurrents ne font pas l'objet d'une suspension de licence. Les concurrents qui s'engagent à la course devront satisfaire aux vérifications prévues dans les règlements particuliers de chaque discipline.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation générale des circuits, et est ouverte aux concurrents et conducteurs titulaires d'une licence Internationale ou Nationale.

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline
Voir les Règlement Sportifs des séries mentionnées.

3.1P. RECLAMATION ET APPEL

Montant du droit de Réclamation FFSA : 700 euros
Montant du droit d'Appel FFSA : 3 300 euros
Montant du droit d'Appel FIA : 6 000 euros

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- Championnat de France FFSA GT4
- Championnat de France F4
- Renault Clio Cup
- Porsche GT2 RS Clubsport
- Alpine Elf Europa Cup
- Porsche Carrera Cup France
- Sprint Cup by Funyo Sport Proto

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Selon le règlement particulier de chaque catégorie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit PAUL RICARD bénéficie d'une Licence de Parcours FIA Grade 1 n° 012 valable jusqu'au 2 août 2022

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre

Longueur du Circuit : 5822 m version 1CV2

Pôle départ arrêté : à gauche

Pôle départ lancé : à gauche

Nombre maximal de voitures admises :

Nombre de voitures admises :	ESSAIS	COURSE
- Championnat de France GT	84	70
- Championnat de France F4	61	48
- Renault Clio Cup	73	61
- Porsche Carrera Cup	73	61
- Alpine Elf Europa Cup	73	61
- GT2 Sport Club	73	61
- Sprint Cup by Funyo Sport Proto	61	48

Panneau Officiel Affichage	: Hall du Pit Building
Salle de Briefing	: Média center 2 - 1 ^{ème} étage
Parc Fermé	: A définir
Bureau Commissaires Sportifs	: Pit Building - 1 ^{er} étage
Bureau Directeur de Course	: à côté de la Direction de Course
Local Vérifications Administratives.	: Pit Building - _1 ^{er} étage
Local Vérifications Techniques	: Local Technique

PARC CONCURRENTS – Paddock

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée.

Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des Prix aura lieu conformément au règlement de chaque catégorie.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1.P COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 25

Chaque poste est équipé de : 3 extincteurs de 6 kg de CO2

Nombre minimum de commissaires : 50

1.3.1.P MEDICALISATION

Deux ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale).

Les deux ambulances sont équipées du matériel nécessaire à la réanimation.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Une équipe d'extraction est prévue dans le respect du cahier des charges.